GUIDE DE L'ORGANISME PARTENAIRE

2016/2017

Table des matières

Katimavik : Mission, objectifs, valeurs 3

Éco-Stage/Socio-stage, c'est quoi? 3

Dates et durée du programme 4

Le rôle du programme de stage Katimavik des et les partenaires 5

Votre rôle en tant qu'organisme partenaire 6

Inscription, sélection et processus de jumelage 8

Période d'essai 12

Commentaires ou questions? 12

Note: Afin de faciliter la lecture du présent document, le genre féminin n'est utilisé qu'au premier usage d'un mot. Par la suite, le genre masculin est employé comme genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Katimavik : Mission, objectifs, valeurs

Katimavik est un organisme à but non lucratif qui propose aux jeunes Canadiens des programmes d'apprentissage basés sur le service volontaire. Depuis 1977, plus de 35 000 jeunes ont développé leurs compétences tout en aidant les communautés en participant à nos programmes.

Notre mission

Notre mission est de pourvoir les jeunes de moyens leur permettant de devenir des citoyens responsables qui apportent un changement positif dans leurs vies et dans leur communauté.

Notre vision

Notre vision est d'avoir une société où les jeunes sont motivés, capable de s'épanouir pleinement sur le plan personnel et professionnel, tout en apportant une contribution positive aux mieux-être des communautés.

Éco-Stage/Socio-stage, c'est quoi?

Éco-stage/Socio-stage est un programme qui agit dans les domaines de l'environnement, le développement durable et des saines habitudes de vie créé par Katimavik avec le soutien du Secrétariat à la jeunesse du Québec.

Tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, de protection de l'environnement et de pratiques de vie saines dans les communautés du Québec, Éco-stage/Socio-stage vise à :

- Stimuler l'engagement social et la réflexion environnementale de jeunes professionnels
- Proposer des expériences de vie, de travail et de volontariat stimulantes

Éco-stage/Socio-stage, c'est:

- Un stage de service volontaire au sein d'un organisme portant sur des projets liés à l'environnement, au développement durable et aux saines habitudes de vie – d'une durée d'environ 30 heures (4 jours) semaine, du lundi au vendredi, échelonné sur 11 à 12 semaines.

- Un projet collectif pour la communauté – élaboré en partenariat avec les acteurs clés de la collectivité (organismes communautaires, élus, groupes locaux), le projet collectif doit répondre à un besoin en lien avec l'environnement, le développement durable et les saines habitudes de vie.

- Un programme d'apprentissage – le programme Éco-stage/Socio-stage vous permettra de mettre en pratique, de développer et d'acquérir des compétences utiles et transférables.

- Une allocation forfaitaire de 1250 $ par mois – Il ne s'agit pas d'un salaire versé par le programme de stage Katimavik, mais d'un montant qui vous permettra d'assurer votre subsistance et d'être disponibles à temps plein pendant les trois mois du stage.

- Un accompagnement par un coordonnateur de projet – Le coordonnateur soutient et guide les volontaires dans les différentes sphères du programme et est en lien avec les milieux de stage. Les volontaires peuvent compter sur leur coordonnateur et ne doivent pas hésiter à faire appel à ses services lorsque le besoin s'en fait sentir.

Dates et durée du programme

Trois cohortes de volontaires sont prévues chaque année :

- **Cohorte d'automne** : mi-septembre à mi-décembre

- **Cohorte d'hiver :** début janvier à fin mars

- **Cohorte d'été :** début mai à la fin juillet

Pour connaître les dates de départ précises, veuillez consulter le site Internet des stages Katimavik.

Dans le cas où votre projet de stage serait sélectionné, vous serez appelé à vous engager pour une période de trois mois, pendant lesquels vous fournirez un milieu de travail et une supervision adéquate à votre/vos volontaire(s) durant quatre jours semaine.

Le rôle du programme de stage Katimavik des et les partenaires

Le programme de stage Katimavik s'engage à mettre à la disposition de ses partenaires :

1. Des ressources sur une base de volontariat

- Environ 11 à 12 semaines de travail volontaire par trimestre à raison d'environ 30h par semaine
- Des volontaires engagés auprès de votre communauté

2. Le soutien d'un coordonnateur de projets Éco-stage/Socio-stage qui :

- Accompagne les volontaires dans leur parcours au sein du programme Éco-stage/Socio-stage
- S'assure que les attentes du programme de stage Katimavik concernant la supervision au sein de l'organisme partenaire sont remplies
- Soutient les volontaires dans la réalisation de leurs objectifs d'apprentissage
- Participe à la rédaction de l'entente de stage1 établie entre l'organisme partenaire, le volontaire et le programme Éco-stage/Socio-stage
- Appuie le partenaire dans le cadre du processus d'évaluation du programme Éco-stage/Socio-stage

---

[1] L'entente de stage est complétée à l'issue de la 1ère semaine de stage, et vise à :
- Permettre au volontaire de communiquer ses objectifs d'apprentissage à son superviseur;
- Détailler plus spécifiquement le ou les projets de stage, et les tâches à réaliser par le volontaire;
- Préparer l'évaluation qui aura lieu à la fin des trois mois de stage;
- Établir une planification ou un échéancier pour tout le trimestre;
- Se mettre d'accord sur la fréquence des rencontres de suivi au cours du trimestre.

Votre rôle en tant qu'organisme partenaire

À titre d'organisme partenaire, vous offrez une expérience de travail stimulante à des volontaires de 18 à 30 ans qui participent au programme de stage Katimavik. En retour, vous profitez de l'engagement et du travail volontaire de jeunes professionnels qui vous aident à atteindre vos objectifs et à accomplir votre mission dans la communauté.

Dans le cadre du partenariat avec Katimavik, votre organisme s'engage tout au long du trimestre à :

- Offrir du soutien et une supervision adéquate au volontaire
- Proposer une expérience de travail stimulante au volontaire. S'assurer que les mesures de sécurité appropriées sont en vigueur sur le lieu de travail
- Assurer au volontaire des conditions de travail adaptées à la réalisation des tâches envisagées (poste de travail, outils, encadrement)
- Collaborer avec le personnel de Katimavik au suivi de la réalisation des objectifs d'apprentissage du volontaire
- Répondre rapidement aux demandes du coordonnateur de projets ou de tout autre membre de l'équipe de stage Katimavik
- Prendre part à l'évaluation du programme Éco-stage/Socio-stage à la fin du trimestre.

Plus spécifiquement, nos attentes envers nos partenaires sont les suivantes :

En début de trimestre :

- Nommer une personne ressource au sein de l'organisme qui sera responsable d'encadrer le ou les volontaires
- Présenter l'historique, la mission et les objectifs de l'organisme afin de permettre aux éco-volontaires une meilleure compréhension de leur rôle dans l'organisme
- Présenter les volontaires aux personnes clés de l'organisme
- Initier les volontaires à la manipulation sécuritaire des outils et machineries nécessaires à l'accomplissement de leur travail, fournir tout matériel nécessaire à l'accomplissement de la tâche

- Rencontrer les volontaires afin d'échanger sur les attentes mutuelles et les possibilités d'apprentissage
- Compléter l'entente de stage avec le volontaire

En cours de trimestre :

- Être disponible pour apporter du soutien, superviser les travaux et suivre l'évolution de l'apprentissage des volontaires
- Former les volontaires aux tâches à accomplir et aux techniques de travail appropriées
- À la mi-mandat, rencontrer les volontaires pour faire le point sur le déroulement de leur stage et sur le mandat en cours

À la fin du trimestre :

- Rencontrer les volontaires afin d'évaluer les résultats des projets réalisés au cours du trimestre.
- Sur demande, remplir tout formulaire ou document d'évaluation du volontaire requis en vue de la reconnaissance du stage par une institution d'enseignement
- Remplir tout document requis par Katimavik en lien avec l'évaluation de l'impact du travail effectué par les volontaires dans votre organisme
- Effectuer un bilan de fin de stage avec le coordonnateur de projets Éco-stage/Socio-stage

Évaluation d'impact de la présence d'un volontaire dans votre organisme :

Il est attendu que vous vous assuriez que toutes les mesures nécessaires soient prises afin d'identifier clairement les résultats issus du travail des volontaires ainsi que l'impact possible et souhaité de ces résultats à court, moyen et plus long terme sur votre organisme et/ou la communauté que vous desservez.

Inscription, sélection et processus de jumelage

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes par lesquelles votre organisme devra passer pour accueillir un éco-volontaire. N.B. : Les étapes 3 et 4 n'auront lieu que si votre mandat de stage est sélectionné.

Vous trouverez sur notre site web toute l'information nécessaire et les dates importantes en lien avec ces différentes étapes. Merci de prévoir du temps dans votre agenda ou dans celui d'un membre de votre équipe afin d'assurer le bon déroulement des étapes 3 et 4.

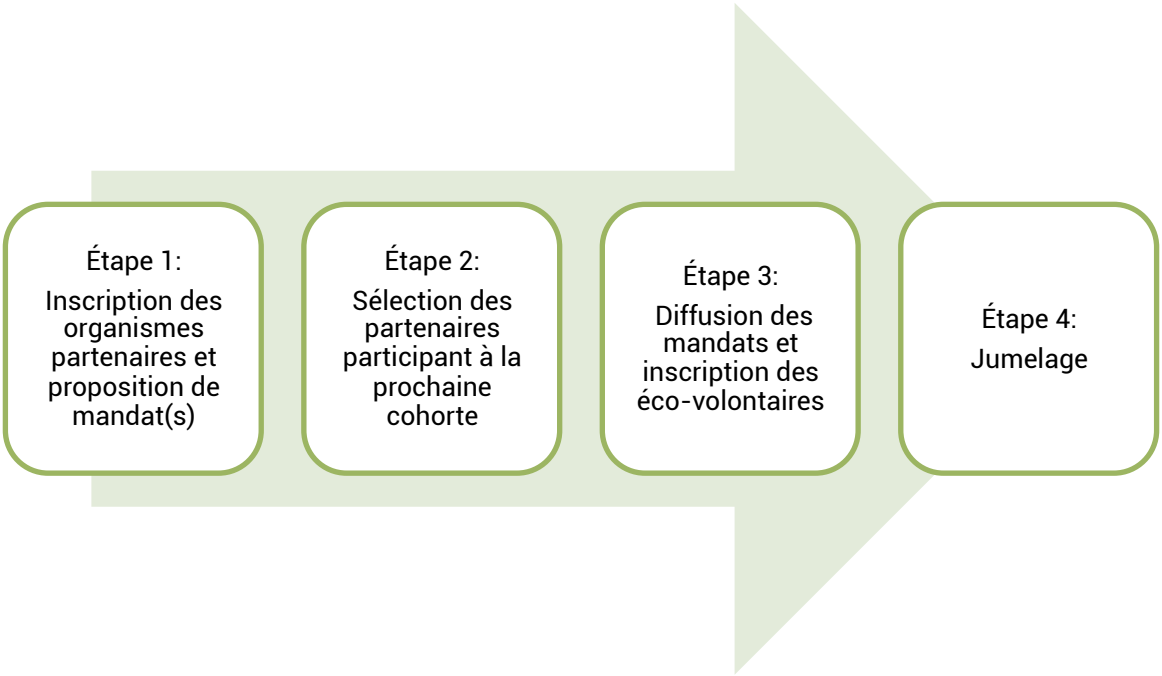

Étape 1 : Inscription des organismes et proposition de projet

Les organismes souhaitant accueillir un volontaire doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne dans lequel ils détailleront le ou les projets de stage pour chacune des cohortes sélectionnées.

Par ailleurs, vous attestez que :

- Vous êtes un organisme à but non lucratif et vous conserverez le même statut pendant toute la durée du stage

- Le ou les volontaires que vous accueillerez suite à l'acceptation du mandat de stage proposé ne déplaceront, ni ne remplaceront aucun membre du personnel salarié
- Les activités relatives au projet de stage lui-même ne contreviendront à aucune loi ou aucun règlement

Étape 2 : Sélection des partenaires participant à la prochaine cohorte

Si l'inscription des organismes est valide pour toute l'année, la sélection des partenaires, elle, se fait à date fixe, environ deux mois avant le début de chaque cohorte de stages.

La sélection des partenaires de la prochaine cohorte se fait sur la base des critères d'éligibilité énoncés sur le site internet ainsi que sur l'analyse des mandats proposés.

Une fois que l'éligibilité du partenaire est confirmée, le ou les mandats reçus sont considérés à la fois individuellement et conjointement avec les autres demandes provenant de la même région. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Le travail proposé constitue une expérience positive et stimulante pour les éco-volontaires
- Le travail permet aux volontaires de développer des compétences dans les domaines de l'environnement et du développement durable
- La nature du travail est diversifié

Exemples de projets

Cette liste fournit des exemples de mandats pouvant être confiés aux volontaires.

Organismes partenaires potentiels (publics, parapublics ou à but non lucratif)	Exemples de projets où les volontaires peuvent être impliqués (à titre indicatif)
• Conseil régional de l'environnement • Municipalité régionale de comté (MRC) • Municipalité • Comité ZIP • Corporation d'aménagement • Réseau environnemental (agriculture, écologie…) • Comité de valorisation • Association citoyenne • Coopérative d'écotourisme • Centre d'interprétation • Association de chasse et pêche • Organismes voués à la protection de rivières ou de bassins versants • Etc.	• Élaboration d'une politique environnementale; • Élaboration et/ou mise en œuvre d'un plan de revitalisation des berges d'un cours d'eau; • Organisation d'événements en lien avec une problématique environnementale; • Élaboration et mise en œuvre de campagnes de sensibilisation ou mobilisation; • Planification et animation d'ateliers d'éducation populaire; • Planification et mise en œuvre de projets d'agriculture urbaine; • Réalisation d'inventaires de biodiversité; • Élaboration d'un plan d'affaires pour un projet à caractère environnemental; • Documentation et évaluation de projets environnementaux; • Etc.

Étape 3 : Diffusion des projets de stage et inscription des volontaires

À partir du moment où les partenaires et les projets de stage sont sélectionnés pour la cohorte à venir, ces derniers sont affichés sur le site web des stages Katimavik.

Éco-stage/Socio-stage se chargera de diffuser les projets dans les réseaux environnementaux jeunesse et auprès des services de placement des établissements d'études supérieures. Nous invitons aussi nos partenaires à diffuser les projets de stage et l'opportunité de participer au programme Éco-stage dans leurs réseaux.

Pour chacune des cohortes, l'inscription des volontaires se fait sur une période d'environ 1 mois, à l'intérieur de dates limites bien définies. Les aspirants volontaires sont invités à postuler en ligne en indiquant quels sont les projets qui les intéressent.

(À cette étape, les organismes partenaires devront nous faire parvenir par courriel une preuve d'assurance responsabilité civile attestant que leur organisme sera couvert pendant toute la durée du stage. Ex. copie de la première page du contrat d'assurance).

Étape 4 : Jumelage

Une fois les volontaires sélectionnés par les stages Katimavik (voir conditions d'admissibilité), leurs candidatures sont envoyées aux partenaires dont ils ont sélectionné les projets.

Le partenaire doit alors passer en entrevue les candidats qui l'intéressent.

Lorsque le partenaire a choisi le candidat qu'il désire accueillir, il le contacte directement afin de lui annoncer la nouvelle. Si ce dernier accepte, stage Katimavik confirme le jumelage.

Sachez que la rapidité du traitement des candidatures par les organismes partenaires est essentielle au bon fonctionnement du jumelage. Nous vous encourageons à consulter les dates importantes sur notre site web afin de prévoir à votre horaire le temps nécessaire aux entrevues.

Période d'essai

Une période d'essai de 10 jours est prévue suite au début du stage dans votre organisme.

À l'issue de cette période d'essai de dix jours, en cas de non-respect d'un ou plusieurs des points décrits dans le présent guide, un rapport écrit des faits et manquements constatés sera établi par la partie concernée (volontaire, programme de stage Katimavik, organisme partenaire). À la lumière de l'analyse des faits avérés, cette période d'essai pourra être prolongée d'une semaine à condition que les ajustements nécessaires à la poursuite de la collaboration entre les parties soient réalistes et clairement identifiés. À l'issue de cette période, faute de ces ajustements, les parties pourront rompre le contrat sans préavis ni indemnité.

Dépendamment des circonstances, différentes voies pourront être explorées :

- Retrait du volontaire, suivi de son déplacement dans un autre milieu de stage
- Remplacement du volontaire par un autre candidat apte à prendre en charge le mandat défini par l'organisme partenaire

Commentaires ou questions?

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir lu ce guide. Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 514-868-0898 ou à l'adresse courriel **ecostage@katimavik.org**